

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 septembre 2024

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie
MM. BECRET Christian, DERAS Thierry, TOMKOW Bernard

Absents excusés et représentés :

M. Christian SAINT-SANS (pouvoir à M. Bernard TOMKOW)
M. Baptiste DUMONT (pouvoir à M. Christian BECRET)

Secrétaire de séance : Mme Michèle SANSON

La séance est ouverte (exceptionnellement) à 17h00.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET D'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-VAAST D'EQUIQUEVILLE.

- Projet d'installation de 3 éoliennes dans la vallée, initié par l'ancienne mandature de Saint-Vaast d'Equiqueville mais les habitants de Freulleville, des Grandes Ventes, de Ricarville et de Saint-Vaast d'Equiqueville y sont aujourd'hui totalement opposés.
- La zone choisie se situe au cœur d'un réservoir de biodiversité à haute valeur environnementale et d'un superbe paysage typique du pays de Bray vierge actuellement de toute infrastructure.
- La préfecture demande aux communes environnantes d'émettre un avis sur ce sujet. Le fait de ne pas émettre de délibération avant le 20 octobre 2024 sera considéré par la Préfecture comme un accord tacite favorable au projet.

Décision du conseil municipal : 7 voix contre – 1 abstention.

3. DELIBERATION APPROUVANT LA RESILIATION DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE SERVICE URBANISME DE DIEPPE (article 10.3 de la convention).

- Un nouveau service d'instruction des autorisations d'urbanisme sera créé à compter du 01 janvier 2025 à la communauté de communes Falaises du Talou qui reprend la compétence.
- Pour bénéficier de ce service, il faut se libérer de la convention qui lie la mairie au service urbanisme de Dieppe.

- Actuellement chaque demande de CU coûte 80,00 € à la commune, à l'avenir ils seront gratuits.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION POUR LE RENOUVELLEMENT OU NON DE LA CARTE DE RENTREE SCOLAIRE.

Chaque année la commune offre aux enfants de la 6^{ème} à la terminale, une carte de rentrée scolaire pour un montant de 35,00 €. Comme en 2023, l'attribution de cette carte est assujettie au quotient familial.

Le conseil décide de maintenir la carte de rentrée scolaire.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX ÉVENTUELLES ZONES D'ACCÉLÉRATION IDENTIFIÉES À DAMPIERRE, À SAVOIR LE TOIT DE LA SALLE DES FÊTES ET CELUI DE L'ÉGLISE (PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES).

- Délibération prise lors du conseil municipal du 12 décembre 2024 rejetée par M. le Préfet faute de consultation publique.
- Celle-ci a été annoncée par affichage du 20 mai au 03 juin 2024. La nouvelle délibération précisera ce point.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGÉ LA DÉPENSE POUR LA PEINTURE DES 11 APPUIS DE FENÊTRES, DU SOUBASSEMENT DU PRÉAU, DES LETTRES MAIRIE EN BLANC, DE LA MAIRIE-ÉCOLE.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGÉ LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE LA PLAQUE D'ÉGOUT ENDOMMAGÉE RUE NICOLE LEMAÎTRE.

Coût de l'opération 1040,00 €.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES.

Lecture de la carte de remerciement de M. et Mme François LEMAITRE pour la raquette de fleurs envoyée par la mairie lors des obsèques de Mme Nicole LEMAITRE.

- Projet de végétalisation de la commune.

Le responsable de la société ODYSSEE VEGETALE viendra prochainement présenter au maire et à ses deux adjoints le projet de végétalisation de la commune sur lequel il est en train de travailler.

Le projet sera présenté à tout le conseil municipal lors de la prochaine réunion de conseil en octobre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

La secrétaire de séance,
Mme Michèle SANSON



Le Maire,
M. Bernard TOMKOW



